

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 508**10 juillet 1998****SOMMAIRE**

ACM S.A., Rombach-Martelange	page 24348	MFS American Funds, Luxembourg	24359
Alges, S.à r.l., Oberpallen	24338, 24339	M.K. Finance S.A., Clervaux	24341
A.P.F.P., Association Professionnelle de la Fonction Publique, A.s.b.l., Luxembourg	24372	Monceau Europe, Sicav, Luxembourg	24359
Armurerie Paul Frauenberg, S.à r.l., Welscheid	24344	Multiadvisers Fund Management Company S.A., Luxbg	24360
Auto Trading Europ S.A., Rombach-Martelange	24338	Murovest International S.A., Luxembourg	24360
Basili-Michaeli S.A., Medernach	24350	Nea S.A., Soparfi, Livange	24360
Bioaging Scientific Group (B.S.G.) S.A., Luxembourg	24377	Neber-Bau, S.à r.l., Luxembourg	24360
(Norbert) Boler, S.à r.l., Vianden	24344	Neda Holding S.A., Luxembourg	24361
Camosc Charter S.A., Luxembourg	24379	Netrabest S.A., Livange	24361
C.I.C., Crocodile International Corporation A.G., Weiswampach	24340	New Diffusion S.A., Livange	24361
Electricité Wagner S.A., Troisvierges	24343	New Europe East Investment Fund, Sicav, Luxbg	24358, 24359
Electrogest, S.à r.l., Hosingen	24348	NPA S.A., Livange	24361
Euroflam, S.c.r.l., Waimes	24349	3 N 3, S.à r.l., Livange	24375
Euro-Guss S.A., Echternach	24340	Pandora Investment S.A., Luxembourg	24360
Filter Products Europe S.A., Wiltz	24340	Parfcom S.A., Livange	24361
Funeralux, S.à r.l., Mertzig	24343	Part Hole S.A., Livange	24362
G.I.I. S.A., Luxembourg	24351	Patribat Holding S.A., Livange	24362
(Jean) Gilson, S.à r.l., Mertzig	24343	Performa Fund S.A., Luxembourg	24362
Groengrond S.A., Luxembourg	24350	Perrard Matériel, S.à r.l., Luxembourg	24362
Haken S.A., Heinerscheid	24340	Perrard, S.à r.l., Luxembourg	24356
Halsey, S.à r.l., Luxembourg	24351	Plakford S.A., Luxembourg	24362
Hectary S.A., Livange	24351	Plus Fund, Fonds Commun de Placement	24363
Hôtel Restaurant Kler, S.à r.l., Insenborn	24350	Polygraphic Services International S.A., Luxembourg	24363
ILC Licensing Corporation S.A., Luxembourg	24351	Precofa S.A., Livange	24363
Immo Avenir S.A., Livange	24351	PriTrust S.A., Luxembourg	24363, 24365
Immobilier Belle Etoile II S.A., Bertrange	24352	Private Holding S.A., Luxembourg	24365
Immobilière Immogeso S.A., Livange	24352	Projet S.A., Rombach-Martelange	24345
Immobilière Jomy Investment S.A., Livange	24352	Prorenta S.A., Luxembourg	24366
Immobilière Laurimmo S.A., Livange	24352	Publications Internationales de Loisirs S.A., Luxbg	24365
Immobilière Les Mazelles S.A., Livange	24353	Qualité et Tradition, S.à r.l., Livange	24366
Immobilière Les Remparts S.A., Bertrange	24353	Ramdam S.A., Livange	24366
Immobilière Marinpat S.A., Luxembourg	24351	Reiff et Fils Equitation S.A., Heinerscheid	24339
Immobilière Matheysberg S.A., Bertrange	24353	Reiff et Fils, S.à r.l., Marnach	24339
Immobilière Tenderly S.A., Livange	24353	Rompire Holding S.A., Luxembourg	24383
Immo Trading S.A., Livange	24352	Rostar Holding S.A., Luxembourg	24366
Impala S.A., Luxembourg	24354	Sageco S.A., Luxembourg	24367
IM-X International S.A., Luxembourg	24354	San Europe S.A., Livange	24367
Inotec Rohrsystem und Bau A.G., Untereisenbach	24339	Sankt Anton S.A., Luxembourg	24367
Investplus Management S.A., Luxembourg	24354	Saturnus A.G., Luxembourg	24368
Ippa Portfolio Management S.A., Luxembourg	24355	Schrodgers Asia Pacific Growth Fund, Sicav, Luxembourg	24368
Italia 94 S.A.H., Luxembourg	24355	S.C.I. Beicht, Luxembourg	24368, 24369
Kalliste Holding S.A., Luxembourg	24355	Sea Projects, S.à r.l., Luxembourg	24367
Kirola S.A., Luxembourg	24355	Servicom S.A., Livange	24369
Kodi Montage Bau A.G., Untereisenbach	24339	SFAI Luxembourg S.A., Luxembourg	24370
Lauca Finance S.A., Livange	24356	Silvecom, S.à r.l., Luxembourg	24369
Lavilalux S.A., Livange	24356	Sipam Participations S.A., Luxembourg	24370
LCS S.A., Livange	24356	SIPI, Société Holding d'Investissements et de Promotions Immobilières S.A., Luxembourg	24371, 24372
LDI S.A., Senningerberg	24356	SLCB S.A., Livange	24370
LGT Euro-Stabil Asset Management Company S.A., Luxembourg	24354	Société de Banque Suisse (Luxembourg) S.A., Luxbg	24370
Libelux S.A., Luxembourg	24357	Sofidelux S.A., Luxembourg	24371
Libois Holding S.A., Livange	24357	Syndicat d'Initiative et de Tourisme vun der Gemeng Furen, A.s.b.l., Furen	24344
Lionidas Holding S.A., Luxembourg	24358	Tec-Con, S.à r.l., Rosport	24340
Luden Holdings S.A., Luxembourg	24355	Transport Reiff S.A., Heinerscheid	24339
Marisma Holding S.A., Luxembourg	24358	TSF S.A., Rombach-Martelange	24344
Mascagni S.A., Luxembourg	24357	Wagner Electricité, S.à r.l., Troisvierges	24344
Mega Life Lux, Luxembourg	24358	Wagner-Schaffner & Cie, S.à r.l., Erpeldange	24350
Menuiserie Kler, S.à r.l., Insenborn	24350	(Guy) Wecker - L'Art du Jardin S.A., Rambrouch	24347
Merck-Finanz A.G., Luxembourg	24358	Wolff-Weyland Ettelbruck, S.à r.l., Ettelbruck	24343

AUTO TRADING EUROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 3.223.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 avril 1998.

Signature.

(90954/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

AUTO TRADING EUROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 3.223.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 avril 1998.

Signature.

(90955/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

ALGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 9, Chemin de la Platinerie.
R. C. Diekirch B 4.348.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Gérard Weber, ingénieur, demeurant à L-8552 Oberpallen, 9, Chemin de la Platinerie.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée ALGES, S.à r.l., R.C. Diekirch section B numéro 4.348, avec siège social à L-8552 Oberpallen, 9, Chemin de la Platinerie, a été constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 369 du 10 juillet 1997, et a été transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 septembre 1997, publié au Mémorial C 692 du 10 décembre 1997;

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- FRS) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- FRS) chacune;

- que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'organisation d'événements de toute nature et notamment sportifs et culturels pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, et également, toutes activités relatives au domaine électrique et électronique en télécommunication et téléinformatique.

De plus, la société exerce également le commerce d'articles électroménagers, d'équipements de bureau et d'ordinateurs.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué à environ quinze mille francs.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Weber, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 1998, vol. 503, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mai 1998.

J. Seckler
Notaire

(90956/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

ALGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8552 Oberpallen, 9, Chemin de la Platinerie.
R. C. Diekirch B 4.348.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 5 mai 1998.

J. Seckler
Notaire

(90957/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

REIFF ET FILS EQUITATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 34.
R. C. Diekirch B 3.061.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Clervaux, le 10 avril 1998, vol. 206, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 30 avril 1998.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(90958/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

REIFF ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9764 Marnach, Marburgerstrooss 21.
R. C. Diekirch B 4.125.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Clervaux, le 10 avril 1998, vol. 206, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 30 avril 1998.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(90959/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

TRANSPORT REIFF S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 34.
R. C. Diekirch B 2.732.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Clervaux, le 10 avril 1998, vol. 206, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 30 avril 1998.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(90960/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

INOTEC ROHRSYSTEM UND BAU A.G., Société Anonyme.
Siège social: Untereisenbach.
R. C. Diekirch B 3.039.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 28 avril 1998, vol. 206, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90961/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

KODI MONTAGE BAU A.G., Société Anonyme.
Siège social: Untereisenbach.
R. C. Diekirch B 2.435.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 28 avril 1998, vol. 206, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90962/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

C.I.C., CROCODILE INTERNATIONAL CORPORATION A.G., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 3.021.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 28 avril 1998, vol. 206, fol. 35, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90963/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

EURO-GUSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 3.188.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 28 avril 1998, vol. 206, fol. 35, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90964/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

HAKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Heinerscheid.
R. C. Diekirch B 4.393.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 28 avril 1998, vol. 206, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(90965/703/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

FILTER PRODUCTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone industrielle Salzbaach.
R. C. Diekirch B 4.732.

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité, en conformité avec l'article 5 des statuts, la résolution suivante:

«Le Conseil d'Administration de FPE S.A. nomme Alain Bourguignon, qui accepte, administrateur-délégué à la gestion journalière.»

Cette décision sera enregistrée et publiée au Mémorial, mais engage dès à présent la société.

Fait à Rodange, le 20 avril 1998

E. Marchand

A-F. Marchand

A. Bourguignon

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90966/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

TEC-CON, S.à r.l., Einmangesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Werner Schäfer, Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in Brunnenstrasse 5, D-54338 Schweich.

Welcher Komparent erklärt alleiniger Gesellschafter der Einmangesellschaft mit beschränkter Haftung TEC-CON, S.à r.l., mit Sitz zu L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. September 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 8. November 1993, Nummer 535.

Der Komparent ersucht den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Auflösung der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter ernennt zum Liquidator:

- FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, vertreten durch Herrn François Thill, Steuerberater, wohnhaft in Strassen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148 bis des zusammengesfassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenlöschungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Schäfer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 février 1998, vol. 404, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.
Mersch, den 2. März 1998.

E. Schroeder
Notar

(90967/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société M.S.A. SERVICES INC., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.), ici dûment représentée par Monsieur Marc Roef, commerçant, demeurant à B-8370 Blankenberge, Zeedijk 117-8 (Belgique).

2.- La société anonyme GROUPE MISARO, ayant son siège social à L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc Roef, préqualifié.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de M.K. FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Clervaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un parc automobile pour son propre compte et pour le compte de tiers, la location de véhicules de toutes sortes en général, l'intermédiaire dans le domaine des services et ou des biens, le management et la gérance de sociétés.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en cent vingt-cinq (125) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou statuée directement par l'assemblée générale qui suit la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 12.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société M.S.A. SERVICES INC., prédésignée, douze actions	12
2.- La société anonyme GROUPE MISARO, prédésignée, cent treize actions	<u>113</u>
Total: cent vingt-cinq actions	125

Toutes les actions ont été libérées en numéraire en raison de quarante pour cent (40 %) de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Roef, commerçant, demeurant à B-8370 Blankenberge, Zeedijk 117-8 (Belgique);
 - b) Madame Christel Detremmerie, commerçante, demeurant à B-8370 Blankenberge, Zeedijk 117-8 (Belgique);
 - c) La société anonyme GROUPE MISARO, ayant son siège social à L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.).

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5.- Le conseil d'administration nommé, conformément aux dispositions de l'article cinq des statuts, comme administrateur-délégué Monsieur Marc Roef, préqualifié.

6.- Le siège social est établi à L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Roef, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 1998, vol. 503, fol. 1, case 11. – Reçu 12,500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 1998.

J. Seckler.

(90968/231/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

WOLFF-WEYLAND ETTTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 831.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1998, vol. 504, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90969/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

ELECTRICITE WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 31-35 Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.962.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90970/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

JEAN GILSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, rue Wechen.

R. C. Diekirch B 2.309.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90971/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

FUNERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, rue Wechen.

R. C. Diekirch B 3.032.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90972/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

ARMURERIE PAUL FRAUENBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 3, rue de la Wark.
R. C. Diekirch B 3.059.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(90973/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

WAGNER ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 31, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.226.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(90974/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

NORBERT BOLER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkte Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9420 Vianden, 24, rue de la Gare.
H. R. Diekirch B 3.373.

Hiermit erklären wir, laut Gesellschafterbeschluss der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 6. April 1998, daß der alleinige Gesellschafter folgendes beschließt:

Der Betriebssitz der Firma NORBERT BOLER, S.à r.l., wird von L-9419 Vianden, 7, rue du Vieux Marché nach L-9420 Vianden, 24, rue de la Gare verlegt. Diese Änderung tritt am 1. Mai 1998 in Kraft.

Vianden, den 30. April 1998.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 1998, vol. 261, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Unterschrift.

(90976/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

TSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.475.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 1998.

Signature.

(90979/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME VUN DER GEMENG FUREN, A.s.b.l.,**Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-9454 Furen, 8 Kiirchstrooss.

STATUTTENÄNNERUNG

Kapitel III. Art. 12. D'Veereenegung gët vun engem Verwaltungsrot geleet, deen héchstens aus 19 Persounen besteet. De Verwaltungsrot setzt sech zesummen aus je engem Verrieder vun de Veräiner, déi aner Mitglieder vum Verwaltungsrot gin vun de Privatmëmbere gestalt déi an der Generalversammlung gewielt gin.

Kapitel III. Art. 19. De Verwaltungsrot huet all Rechter fir d'Veereenegung ze féieren

- Fir alles, wat nët an dësen Statutte resp. an de Gesetzer vum 21 Abrëll 1928 an de Modificatioune vum 22. Februar 1984 an 4. März 1994 genee virgesin ass, ass de Verwaltungsrot selwer am Kader vun der Legislatioun zoustänneg.

Kapitel IV. Art. 22. D'Generalversammlung huet d'Rechter, déi hir duerch d'Gesetzer vum 21 Abrëll 1928 an de Modificatioune vum 22. Februar 1984 an 4 März 1994 zoustinn.

Kapitel IV. Art. 25. D'Modalitéite fir d'Opléisung vun der Vereenegung gin duerch d'Gesetzer vum 21 Abrëll 1928 an de Modificatioune vum 22. Februar 1984 an 4 März 1994 bestëmmt.

Dës Statutenännerung, wéi se hei virleien, sin an der aussergewéinlecher Generalversammlung vum Syndicat d'Initiative et de Tourisme aus der Gemeng Furen den 21 Abrëll 1998 vun de Mëmbere ugeholl, déi hei ënnerschriwwen hun.

Arendt Gast
 Aust-Huberty Eugenie
 Betzen Guillaume
 Bingen-Lanners
 Café Meyer
 Camping Romantique
 Coenjearts Frans
 Conzemius Jos
 Dichter René
 Gleis-Bingen Jos
 Huberty Jos
 Lambert Guy
 Leonardy François
 Mangen-Simon
 Noben Thérèse
 Peter-Gils
 Steffen Robert
 Theis Jean-Pierre
 Vaessen Henri
 Welter-Scheuere
 An Elo
 Chorale Sängerbond Furen
 Fraen a Mammen Furen
 Karteclub «Ourdall»
 Keleclub «Stramm an d'Schneit»
 Landjugend Furen
 L.C.G.B. Furen
 Pompjéen Bëtzel
 Spuerveräin Furen.
 Enregistré à Diekirch, le 7 mai 1998, vol. 261, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90975/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 1998.

PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Madame Renée Ducornez, agent immobilier, demeurant à B-6717 Attert, Schadeck 24
- 2.- Madame Pascale Sternon, employée, demeurant à B-6860 Louftemont, 83, rue Albert I^{er}.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROJET S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Rambrouch. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière,
- l'achat et la vente de matériaux de construction,
- le parachèvement de bâtiments.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 2^{ième} mercredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Madame Renée Ducornez, préqualifiée, mille deux cent vingt-cinq actions	1.225
2.- Madame Pascale Sternon, préqualifiée, vingt-cinq actions	25
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le capital social a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) de sorte que le montant de trois cent douze mille cinq cents francs (LUF 312.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'au moment où elles seront libérées entièrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommées administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Renée Ducornez, agent immobilière, demeurant à B-6717 Attert, Schadeck 24.
- Madame Pascale Sternon, employée, demeurant à B-6860 Louftemont, 83, rue Albert 1^{er}.
- Madame Dominique Sternon, demeurant à B-6717 Heinstert, 64, route de Vlessart.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: la société anonyme SOFIROM S.A. avec siège social à Rombach/Martelange.

3.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Renée Ducornez, qualifiée ci-avant, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Ducornez, P. Sternon, D. Sternon, L. Grethen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 mai 1998.

L. Grethen.

(90977/240/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

GUY WECKER – L'ART DU JARDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guy Wecker, jardinier-paysagiste, demeurant à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale
- 2.- Madame Désirée Gieser, sans état particulier, demeurant à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GUY WECKER - L'ART DU JARDIN S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Rambrouch.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de jardinage-paysagiste, avec vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 15 mai à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Guy Wecker, préqualifié, six cent cinquante actions	650
2.- Madame Désirée Gieser, préqualifiée, six cents actions	600
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Guy Wecker, jardinier-paysagiste, demeurant à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

- Madame Désirée Gieser, sans état particulier, demeurant à L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

- Madame Marianne Wecker, psychologue, épouse de Monsieur Raymond Reiners, demeurant à L-8838 Wahl, 5, rue Kinnekshaff.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

la société FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A. avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

3.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Guy Wecker, qualifié ci-avant, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Gieser, G. Wecker, M. Wecker, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 10 avril 1998, vol. 397, fol. 16, case 5. – Reçu 12,500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 mai 1998.

L. Grethen.

(90978/240/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

ACM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.553.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 1998.

Signature.

(90980/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

ACM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.553.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 mai 1998.

Signature.

(90981/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

ELECTROGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hosingen, 51, rue Principale.

R. C. Diekirch B 1.713.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société civile

(90983/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

EUROFLAM, Société Coopérative à responsabilité limitée.

Siège social: B-4950 Waimes (Sourbrodt), 14, rue du Camp.

R. C. Verviers n° 67.654.

Siège d'exploitation: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf mars.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée EUROFLAM, ayant son siège social à B-4950 Waimes (Sourbrodt), rue du Camp n° 14, inscrite au registre du commerce de Verviers sous le numéro 67.654, constituée suivant acte sous seing privé daté du huit septembre mil neuf quatre-vingt-neuf, enregistré à Saint Vith, le huit septembre suivant, volume 27, folio 97, case 4 par le receveur a.i. S. Lafleur-Wilmes et publié par extrait aux annexes du moniteur Belge, le six octobre suivant, sous le numéro 891006-325, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Louis Doutreleponnt ayant résidé à Saint Vith, le trente octobre mil neuf cent quatre-vingt-treize, publié aux annexes du Moniteur Belge, le premier décembre suivant, sous le numéro 931201-386. Les statuts actuels de même que la dénomination actuelle ont été adoptés suivant décision de l'Assemblée Générale des associés du quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, dont le procès-verbal a été dressé par le notaire soussigné, publié aux annexes du Moniteur Belge, le sept décembre suivant sous le numéro 951207-179.

Composition

Sont présents, les titulaires des parts sociales ci-après désignés:

- 1) Monsieur Ernst Pauels, installateur et gérant de société, domicilié à Montenau n° 28, titulaire de soixante-neuf (69) parts sociales;
- 2) Madame Anita Weber, institutrice, épouse de Monsieur Ernst Pauels, domiciliée à Montenau n° 28, titulaire de trois (3) parts sociales;
- 3) Madame Johanna Eicher, pensionnée, veuve de Monsieur Heinrich Weber, domiciliée à Montenau n° 49, titulaire de trois (3) parts sociales.

Soit ensemble soixante-quinze (75) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,-Bfrs) chacune, représentant l'intégralité du part fixe du capital.

Bureau

La séance est ouverte à Sourbrodt, à vingt heures sous la présidence de Monsieur Ernst Pauels, prénommé.

Ordre du jour:

Le Président expose que la présente réunion a pour ordre du jour

- A) Transfert du siège d'exploitation
- B) L'intégralité des parts sociales étant représentée et tous et chacun des titulaires des parts consentant à se réunir à l'endroit indiqué, consentant en outre à délibérer et à voter sur le point à l'ordre du jour, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.
- C) Il existe actuellement 75 parts sociales. Il résulte de la composition de l'Assemblée Générale reprise ci-dessus que toutes les parts sociales sont représentées. L'Assemblée est donc en nombre pour délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour.
- D) Pour être admise, la proposition à l'ordre du jour ne doit réunir que la majorité simple des voix.
- E) Chaque part sociale donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour, et, après avoir délibéré, elle prend la résolution suivante:

Résolution unique

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège d'exploitation à L-9980 Wilwerdange, Maison n° 63.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Dont procès-verbal

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal au siège social date que dessus.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(90982/999/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

HOTEL RESTAURANT KLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 41.
R. C. Diekirch B 1.568.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90984/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

BASILI-MICHAELI, Société Anonyme

Siège social: Medernach, Cité Halsbach, 10.
R. C. Diekirch B 4.535.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 8 mai 1998, vol. 261, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M Karger

Gérant

(90985/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

MENUISERIE KLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 57.
R. C. Diekirch B 1.569.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90986/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

WAGNER-SCHAFFNER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.
R. C. Diekirch B 454.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 20 avril 1998, vol. 261, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 8 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(90987/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 1998.

GROENGROND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 39.474.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 86, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 juin 1997

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Robert Theisen;
- Madame Léa Bausch.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 1998.

Luxembourg, le 21 avril 1998.

P. Rochas
Administrateur

(18004/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE MARINPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.855.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 avril 1986

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE MARINPAT S.A.

Signature

(18016/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

G.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 38.573.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

Signature.

(18002/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

HALSEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.984.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

A. Schwachtgen.

(18006/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

HECTARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires le 2000.
R. C. Luxembourg B 55.853.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18007/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

ILC LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.081.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18008/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMO AVENIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires le 2000.
R. C. Luxembourg B 55.972.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18009/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMO TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 55.792.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18010/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE BELLE ETOILE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 22 avril 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 22 avril, à 14.00 heures, à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des propriétaires de parts sociales de la société anonyme IMMOBILIERE LA BELLE ETOILE II, ayant son siège social à Bertrange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Leesch, Président, demeurant à Niederterhaff/Bertrange.

Ordre du jour

Nomination d'un commissaire.

A l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, il a été décidé de nommer commissaire la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 14.30 heures.

Bertrange, le 22 avril 1998.

P. Leesch
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18011/539/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE IMMOGESO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 56.015.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18012/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE JOMYA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 55.937.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18013/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE LAURIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 56.567.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18014/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE LES MAZELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 57.230.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18015/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE MATHEYSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 22 avril 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 22 avril, à 14.00 heures, à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des propriétaires de parts sociales de la société anonyme IMMOBILIERE MATHEYSBERG, ayant son siège social à Bertrange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Leesch, Président, demeurant à Niederterhaff/Bertrange.

Ordre du jour

Nomination d'un commissaire.

A l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, il a été décidé de nommer commissaire la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 14.30 heures.

Bertrange, le 22 avril 1998.

P. Leesch
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18017/539/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE LES REMPARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mercredi 22 avril 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 22 avril, à 14.00 heures, à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des propriétaires de parts sociales de la société anonyme IMMOBILIERE LES REMPARTS, ayant son siège social à Bertrange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Leesch, Président, demeurant à Niederterhaff/Bertrange.

Ordre du jour

Nomination d'un commissaire.

A l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, il a été décidé de nommer commissaire la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 1997.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 14.30 heures.

Bertrange, le 22 avril 1998.

P. Leesch
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18018/539/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMMOBILIERE TENDERLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 57.071.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18019/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IMPALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.759.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 1998, vol. 506, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1998

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour la durée d'un an.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998 est composé comme suit:

- Monsieur Jean-Hugues Antoine, Comptable, demeurant à B-6821 Lacuisine
- Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Madame Carine Reuter, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-3332 Fennange.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau pour la durée d'un an.

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 456.101 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

F. Mangen
Administrateur

(18020/750/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IM-X INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18021/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

INVESTPLUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.831.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(18022/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LGT EURO-STABIL ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.553.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 10 mars 1998

Dr. Anton Schwaiger a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alois Konstantin Fürst zu Löwenstein a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Transfert du siège social à partir du 30 juin 1998: du 103, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18035/007/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

IPPA PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.226.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(18023/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

ITALIA 94 S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 46.312.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18024/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

KALLISTE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont maintenus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour la société
Signature

(18027/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

KIROLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 74, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont maintenus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour la société
Signature

(18028/307/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LUDEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.886.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 1998 que Monsieur Herman Brenninkmeijer, commerçant, demeurant à Belgique, a été élu comme administrateur.

Il ressort du réunion du conseil d'administration du 15 avril 1998 que Monsieur Herman Brenninkmeijer, commerçant, demeurant à Belgique, a été élu comme président.

Pour extrait conforme
A. De Groot

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 79, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18039/635/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LAUCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 57.166.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18031/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LAVILALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 57.024.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18032/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 55.808.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18033/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.970.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1998, vol. 506, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

(18034/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Signature.

PERRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 94, rue du Grunewald.
R. C. Luxembourg B 17.228.

L'associé unique constate la cession de part sociale suivante:

En date du 12 février 1998, Monsieur Joseph Perrard, entrepreneur de constructions demeurant au 36, rue d'Arlon à L-7573 Mersch, a cédé une part sociale qu'il détenait dans la société PERRARD, S.à r.l., à la société PERRARD MATERIEL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 94, rue du Grunewald, L-1912 Luxembourg.

La société a accepté cette cession.

Suite à cette modification, les associés déclarent que le capital social de LUF 20.000.000,- est représenté par 500 parts sociales réparties de la manière suivante:

1. Monsieur Joseph Perrard, préqualifié	499 parts
2. PERRARD MATERIEL, S.à r.l., préqualifiée	1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1998.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18065/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MASCAGNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.218.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 1998, vol. 506, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 1998

Conseil d'Administration

L'assemblée a décidé de reconduire pour une nouvelle durée d'un an les mandats des administrateurs. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998 est composé comme suit:

- Spadacini Marco, professionnel, demeurant à Milan (Italie)
- Chiarva Gianni, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie)
- Mangen Fons, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg).

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice 1998 est Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à 43A, rue de Montmédy à B-6767 Lamorteau.

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de CAD 1.382 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

F. Mangen
Administrateur

(18042/750/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 1998, vol. 506, fol. 43, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 1998

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat de tous les administrateurs venus à échéance. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998 est composé comme suit:

- Clamon Jean, Membre du Directoire, Banque PARIBAS, Paris (F)
- Evers Christophe, Directeur Financier, COBEP, Bruxelles (B)
- Hardenne Nicole, Administrateur-Délégué, COBEP, Bruxelles (B)
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, Ettelbruck (L)
- Scohier Pierre, Président, COBEP, Bruxelles (B)
- Varin Christian, Administrateur-Délégué, COBEP, Bruxelles (B).

Commissaire aux Comptes

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour la durée d'un an.

Affectation du résultat de l'exercice

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997, l'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 1.930.422.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

F. Mangen
Administrateur

(18036/750/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LIBOIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires le 2000.
R. C. Luxembourg B 54.962.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18037/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(18038/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MARISMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

(18041/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MEGA LIFE LUX.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.673.

Acte constitutif publié à la page 17.147 du Mémorial C numéro 358 du 26 juillet 1996

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18043/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MERCK-FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.108.

—
Par décision du conseil d'administration du 5 mars 1998, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour MERCK-FINANZ A.G., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18044/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 42.020.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAF
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(18057/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 42.020.

—
L'assemblée générale ordinaire du 29 avril 1998 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs David Beevers, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Christopher Edge, Koenraad Foulon, Lam Nguyen-Phuong et David Wallace.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1999 ou jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés.

2. PRICE WATERHOUSE, S.à r.l., a été réélue Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, SICAF
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18058/013/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MFS AMERICAN FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.346.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 de MFS INTERNATIONAL FUNDS a été enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mai 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(18045/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MFS AMERICAN FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.346.

—
Faisant suite à l'assemblée générale du 27 avril 1998, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Jeffrey L. Schames

Richard B. Bailey

John A. Brindle

Richard W. S. Baker

Arnold D. Scott

William F. Waters.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mai 1998.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18046/051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MONCEAU EUROPE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue.
R. C. Luxembourg B 21.967.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(18047/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.719.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(18049/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

MUROVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.250.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 1998, vol. 506, fol. 34, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1998.

Pour MUROVEST INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE HRT

(18050/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEA S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 56.143.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18051/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEBER-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 64, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

(18052/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PANDORA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.310.

Par décision du conseil d'administration du 18 mars 1998, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

A partir du 24 février 1998, l'administrateur SUEZ INDUSTRIE, ancienne Compagnie d'Investissement Astorg, est représentée par M. Roland Bonnet en remplacement de M. François Poirier.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

Pour PANDORA INVESTMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18060/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 27.022.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration
J. Lorang
Administrateur

(18053/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 27.022.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration
J. Lorang
Administrateur

(18054/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NETRABEST, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 54.964.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998

(18055/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NEW DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 54.669.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998

(18056/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

NPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 55.422.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18059/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PARFCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 56.019.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18061/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PART HOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 56.663.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18062/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PATRIBAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 56.879.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18063/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PERFORMA FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.407.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(18064/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PERRARD MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 94, rue du Grunewald.
R. C. Luxembourg B 29.804.

L'associé unique constate la cession de part sociale suivante:

En date du 12 février 1998, Monsieur Joseph Perrard, entrepreneur de constructions demeurant au 36, rue d'Arlon à L-7573 Mersch, a cédé une part sociale qu'il détenait dans la société PERRARD MATERIEL, S.à r.l., à la société PERRARD, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 94, rue du Grunewald, L-1912 Luxembourg.

La société a accepté cette cession.

Suite à cette modification, les associés déclarent que le capital social de LUF 3.000.000,- est représenté par 300 parts sociales réparties de la manière suivante:

1. Monsieur Joseph Perrard, préqualifié	299 parts
2. PERRARD, S.à r.l., préqualifiée	1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1998.

Signature
Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18066/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PLAKFORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.642.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18067/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PLUS FUND, Fonds Commun de Placement.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

Signature

(18068/032/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

POLYGRAPHIC SERVICES INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Présences:

EDITPRESSE LUXEMBOURG S.A., représentée par M. Alvin Sold, détenant 99 parts sociales,

Monsieur Roland Kayser, détenant 1 part sociale.

Ce lundi 6 avril 1998, à 9.30 heures, s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de POLYGRAPHIC SERVICES INTERNATIONAL.

Conformément à l'ordre du jour, le transfert du siège social, a été approuvé à l'unanimité par les actionnaires.

Le nouveau siège social est au 23, Val Fleuri, à L-1526 Luxembourg, et ce à partir du 13 avril 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est clôturée à 9.45 heures.

Junglister, le 4 mai 1998.

Pour copie conforme

EDITPRESSE LUXEMBOURG S.A.

R. Kayser

J. Seckler

A. Sold

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 166, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18069/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PRECOFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 56.099.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18070/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PriTrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.956.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PriTrust, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.956.

L'assemblée est ouverte à quinze heures,

sous la présidence de Monsieur Luc Gregoire, sous-directeur de banque, demeurant à Eghezée (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Ambroisien, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Laloyaux, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société, avec modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'administration, la gestion, l'assistance, la représentation, le conseil - notamment en opérations financières - de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la création, la promotion, la réalisation, la surveillance d'affaires de toute nature, de projets économiques, d'investissements tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société pourra assurer la gestion, la domiciliation, la tenue de livres et de registres et, d'une façon générale, exercer toute activité fiduciaire.

La société pourra d'une manière générale faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

2. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois à cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission à la valeur nominale de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles par BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.194 et renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois intégralement libérées. Toutes les actions sont nominatives.»

4. Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Frédéric Otto, Directeur Général et Président du Comité de Direction, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Election définitive comme administrateur de Monsieur Jacques Elvinger, coopté par le conseil d'administration comme administrateur en remplacement de Monsieur Olivier d'Auriol.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'administration, la gestion, l'assistance, la représentation, le conseil - notamment en opérations financières - de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la création, la promotion, la réalisation, la surveillance d'affaires de toute nature, de projets économiques, d'investissements tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société pourra assurer la gestion, la domiciliation, la tenue de livres et de registres et, d'une façon générale, exercer toute activité fiduciaire.

La société pourra d'une manière générale faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de deux millions (2.000.000,-) de francs luxembourgeois à cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission à la valeur nominale de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.194,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Luc Grégoire, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 avril 1998, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire de la société, Monsieur Guy Verhoustraten, sous-directeur, demeurant à Eischen,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Luc Grégoire, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 avril 1998, annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois intégralement libérées. Toutes les actions sont nominatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999:

Monsieur Frédéric Otto, Directeur Général et Président du Comité de Direction, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Jacques Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg, coopté comme administrateur par le conseil d'administration dans sa réunion du 22 décembre 1997, est élu administrateur de façon définitive. Il achèvera le mandat de Monsieur Olivier d'Auriol, directeur, demeurant à Lausanne (Suisse), qu'il remplace.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Grégoire, M. Ambroisien, P. Laloyaux et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1998, vol. 107S, fol. 18, case 12. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

R. Neuman.

(18071/226/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PriTrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18072/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PRIVATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 1998, vol. 506, fol. 64, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

(18073/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PUBLICATIONS INTERNATIONALES DE LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.273.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1998, vol. 107S, fol. 21, case 7, que l'actionnaire unique a prononcé la dissolution avec effet immédiat de la société anonyme PUBLICATIONS INTERNATIONALES DE LOISIRS S.A., R.C. B numéro 63.273, constituée par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 16 février 1998, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- En sa qualité de liquidateur de la société PUBLICATIONS INTERNATIONALES DE LOISIRS S.A., l'actionnaire unique a déclaré que tout le passif de la société PUBLICATIONS INTERNATIONALES DE LOISIRS S.A. était réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique a été investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à F-92800 Puteaux, 72, rue Sadi Carnot.

Pour extrait délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1998

A. Schwachtgen
Notaire

(18075/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

PRORENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.983.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(18074/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

QUALITE ET TRADITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 54.274.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18076/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

RAMDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 57.240.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18077/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

ROSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 26.182.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg

le 29 avril 1998 à 15 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Peter Vansant de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de sa fonction pendant la durée de son mandat.

Monsieur Andrey Karklin, juriste, demeurant à Moscou, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Andrey Karklin, juriste, demeurant à Moscou.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg

le 29 avril 1998.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Andrey Karklin, juriste, demeurant à Moscou a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 avril 1998.

Pour ROSTAR HOLDING S.A.

CFT TRUST S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18078/768/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SAGECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 30.410.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 1998

Il résulte que:

- Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

SAGECO S.A.

11, rue Béatrix de Bourbon

L-1225 Luxembourg

Pour réquisition-inscription

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé):

(18079/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 55.941.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18080/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SANKT ANTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.701.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 1998, vol. 506, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 1998

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler les mandats des administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998 est composé comme suit:

- Chiarva Giorgio, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie)
- Chiarva Gianni, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie)
- Spadacini Marco, professionnel, demeurant à Milan (Italie).

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Mangen Fons, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg) pour la durée d'un an.

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de DEM 30 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

F. Mangen
Administrateur

(18081/750/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SEA PROJECTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.247.

—
Le bilan au 30 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour SEA PROJECT, S.à r.l.
PRICE WATERHOUSE

(18086/579/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SATURNUS A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.117.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1998

- les démissions de Madame Yolande Johanns, Jean-Robert Bartolini et Claude Hermes de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.
- sont nommés nouveaux Administrateurs, en leur remplacement:
Madame Christiane Dubois, sans profession, Waldbredimus,
Monsieur Roy Reding, maître en droit, Luxembourg,
Monsieur Bernard Felten, Licencié en droit, Luxembourg.
Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.
- la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée:
- est nommé nouveau Commissaire aux Comptes, en leur remplacement VGD LUXEMBOURG S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1331 Luxembourg.
Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.
- le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:
- 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.
Luxembourg, le 27 avril 1998.

Certifié sincère et conforme
SATURNUS A.G.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506 fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18082/320/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.171.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1998, vol. 506, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1998.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

(18083/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

S.C.I. BEICHT, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 47, rue Antoine Meyer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix avril.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière S.C.I. BEICHT, ayant son siège social à Luxembourg, 47, rue Antoine Meyer, constituée suivant acte reçu en date du 14 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 447 du 6 octobre 1992.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

1. - Monsieur Fernand Binck, fonctionnaire de l'Etat en retraite, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Madame Jeanny Seywert, sans état particulier, épouse de Monsieur Fernand Binck, prénommé, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Cessions de parts d'intérêts

I) Monsieur Fernand Binck, préqualifié, cède et transporte par les présentes en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Romain Binck, professeur-ingénieur, demeurant à L-1226 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Beicht, ici présent et ce acceptant;

(50) parts d'intérêts de Frs 1.000,- (mille francs) chacune de la société civile immobilière S.C.I. BEICHT, prédésignée; pour et moyennant le prix total de LUF 50.000,- (cinquante mille) francs luxembourgeois.

II) Madame Jeanny Seywert, préqualifiée, cède et transporte par les présentes en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Romain Binck, préqualifié, ici présent et ce acceptant;

(49) parts d'intérêts de Frs 1.000,- (mille francs) chacune de la société civile immobilière S.C.I. BEICHT, prédésignée; pour et moyennant le prix total de LUF 49.000,- (quarante-neuf mille) francs luxembourgeois.

Ensuite Madame Jeanny Seywert, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société civile immobilière S.C.I. BEICHT, prédésignée, déclare accepter les cessions ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Suite aux prédites cessions, les associés décident de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille francs (frs 100.000,-) représenté par cent (100) parts d'intérêts de mille francs (frs 1.000,-) chacune.

Ces parts d'intérêts se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Romain Binck, professeur-ingénieur, demeurant à L-1226 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Beicht, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts	99
2.- Madame Jeanny Binck-Seywert, sans état particulier, demeurant à L-2153 Luxembourg, 47, rue Antoine Meyer, une part d'intérêts	1
Total: cent parts d'intérêts	100 »

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Madame Jeanny Seywert de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat, et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Les associés décident de nommer Monsieur Romain Binck, préqualifié, en qualité de nouveau gérant unique, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Binck, J. Seywert, Marthe Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1998, vol. 107S, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

M. Thyes-Walch.

(18084/233/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

S.C.I. BEICHT, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 47, rue Antoine Meyer.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18085/233/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SERVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 56.694.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18087/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SILVECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 57.188.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18089/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SFAI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.314.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 1997, les mandats des administrateurs MM. Roberto Giacobone, Walter Otto Konrad Wohlhage et Albert Florack ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

MM. Robert Giacobone et Walter Otto Konrad Wohlhage ont été confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs-délégués.

Luxembourg, le 30 avril 1998.

Pour SFAI LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

G. Baumann S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18088/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18090/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 82, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18091/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SLCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».
R. C. Luxembourg B 54.966.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1998, vol. 506, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

(18092/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SOCIETE DE BANQUE SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 12.476.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1998, vol. 506, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

SOCIETE DE BANQUE SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(18093/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SOFIDELUX S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 1998, vol. 506, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 1998**Conseil d'administration*

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs pour la durée d'un an.
Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1998 est composé comme suit:
- Laurent Josi Jean-Pierre, Administrateur de Sociétés, 399, avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles
- Schroeyers Frans, Administrateur de Sociétés, 185, avenue Blucher, B-1180 Bruxelles
- Hardenne Nicole, Administrateur de Sociétés, Drève du Caporal, B-1180 Waterloo

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an.
Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction pour l'exercice 1998 est Monsieur Dominique Maqua, Comptable, 43A, rue de Montmédy, B-6797 Lamorteau.

Affectation du résultat de l'exercice.

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 355.233,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 6 mai 1998

F. Mangel

(18098/750/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

**SIPI, SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENTS ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.082.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENTS ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES en abrégé SIPI, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.082.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente,

sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de dix-sept millions (17.000.000,-) de francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois à quarante-quatre millions (44.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission à la valeur nominale de dix-sept mille (17.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale en numéraire des dix-sept mille (17.000) actions nouvelles par les actionnaires actuels de la société comme suit:

– Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, dix mille (10.000) actions nouvelles,

– Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg sept mille (7.000) actions nouvelles, avec renonciation à leur droit de souscription préférentiel pour le surplus, et

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-quatre millions (44.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix-sept millions (17.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois à quarante-quatre millions (44.000.000,-) de francs luxembourgeois, par l'émission à la valeur nominale de dix-sept mille (17.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite les actionnaires actuels de la société, à savoir: Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, a déclaré souscrire à dix mille (10.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement, en numéraire,

et Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, a déclaré souscrire à sept mille (7.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire,

les souscripteurs renonçant à leur droit de souscription préférentiel pour le surplus.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les dix-sept mille (17.000) actions nouvelles ont été libérées entièrement, de sorte que le montant de dix-sept millions (17.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-quatre millions (44.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux cent vingt mille (220.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, C. Stein, Ph. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1998, vol. 107S, fol. 42, case 6. – Reçu 170.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

R. Neuman

(18094/226/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

SIPI, SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENTS ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES,

Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

(18095/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

A.P.F.P., ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1841 Luxembourg, rue du Palais de Justice.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. L'organisation porte le nom ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, A.s.b.l. en abréviation A.P.F.P., A.s.b.l. Elle a son siège social à rue du Palais de Justice. L-1841 Luxembourg. L'A.P.F.P. mène son action en dehors de toute considération d'ordre politique et religieux.

Chapitre II. But et moyens d'action

Art. 2. L'A.P.F.P. a pour objet: de défendre les intérêts, tant moraux que matériels de ses membres, pour autant qu'il s'agit de questions générales et principes, tout en évitant l'immixtion dans les affaires spécifiques des associations affiliées.

Art. 3. Pour atteindre son but, l'A.P.F.P. se servira de tout moyen d'action légal. Elle exercera ses activités principalement au sein de la CONFEDERATION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE (CGFP), dont elle est membre.

Chapitre III. Affiliation, Exclusion, Démission

Art. 4. Peuvent s'affilier à l'A.P.F.P.: Les fédérations, associations ou syndicats de la Fonction Publique. Des affiliations individuelles ne sont acceptées que dans le cas où l'affiliation en groupe n'est pas possible.

Les fédérations, associations ou syndicats et tout intéressé(e) individuel(le) désirant s'affilier à l'A.P.F.P. devront en faire la demande par laquelle les statuts de l'A.P.F.P. sont effectivement reconnus. Les fédérations, associations ou syndicats devront joindre à leur demande la liste de leurs membres.

Art. 5. Tout groupe ou membre individuel qui n'observerait pas les statuts ou qui se rendrait coupable de manquements graves envers les intérêts de l'A.P.F.P., pourra être exclu. L'exclusion entraîne la perte de tout droits aux cotisations versées ainsi qu'à la fortune de l'A.P.F.P.

Art. 6. L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts et par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. L'association ou le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Art. 7. La démission est assimilée quant à ses effets à l'exclusion. Les associations ou membres individuels démissionnaires pourront rentrer de leur propre gré dans l'A.P.F.P. Ils pourront être réadmis à la suite d'une décision positive du Comité, résultant de la majorité des deux tiers des voix.

Chapitre IV. Ressources de l'A.P.F.P.

Art. 8. Pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'activité de l'A.P.F.P. les adhérents s'obligent au paiement d'une cotisation dont le montant sera fixé d'année en année par la Conférence des Comités, suivant les exigences du budget. Le comité pourra fixer un plafond pour la cotisation.

Chapitre V. les organes de l'A.P.F.P.

Art. 9. Les organes de l'A.P.F.P. sont les suivants:

- A) la Conférence des Comités (Assemblée Générale).
- B) le Comité (Conseil d'administration).
- C) la Commission de révision et électorale.

Chapitre VI. La Conférence des Comités

Art. 10. La Conférence des Comités se compose de tous les membres du comité de chaque association affiliée à l'A.P.F.P. Elle délibère de toutes manières dont elle est saisie par le comité. Le comité convoque la Conférence des Comités selon les besoins par lettre circulaire. L'ordre du jour, le lieu et la date sont communiqués au moins 8 jours avant la date fixée pour la réunion. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des mandats dont question à l'article 12 ci-après.

Chapitre VII. Le Comité (Conseil d'Administration)

Art. 11. Le Comité est l'assemblée délibérante de l'A.P.F.P. Il étudie de ses propres moyens ou par des commissions les questions d'actualité et d'intérêt général. Il prend toutes les initiatives et mesures nécessaires pour la défense des intérêts des membres de l'A.P.F.P. Il touche tous les cas non prévus par les statuts. Les décisions y relatives sont prises à la majorité simple des mandats attribués aux associations présentent lors du vote.

Art. 12. Le Comité se compose de 2 délégués effectifs par associations affiliées: que celles-ci font connaître par écrit au Président. Un membre effectif peut se faire remplacer par un suppléant. Les délégués suppléants sont désignés par leurs organisations syndicales en même temps que les délégués effectifs. Un délégué peut avoir la procuration d'autres délégués de son organisation syndicale. L'exercice d'un mandat politique quelconque au sein d'un parti ou sur le plan institutionnel est incompatible avec la qualité de membre du comité.

Au cours du 1^{er} trimestre de chaque année les comités relatifs aux organisations affiliées transmettent au trésorier de l'A.P.F.P. une liste nominative de leurs membres établie au 31 décembre de l'année écoulée. Les membres du Comité délégués par une organisation syndicale affiliée peuvent être interchangés à tout moment par cette association.

Les postes au sein du Comité ainsi que les membres représentant l'A.P.F.P. auprès d'autres organes sont renouvelables tous les 5 ans.

La Commission de révision et électorale est désignée annuellement par la Conférence des Comités.

Les représentants des associations affiliées disposent pour le vote au comité (conseil d'administration) d'autant de mandats qu'elles comptent de tranches de 100 membres. Pour ce calcul le nombre des affiliés d'une association est arrondi à la cinquantaine inférieure ou supérieure, suivant s'il est inférieur ou égal à 50. Les associations dont le nombre des membres est inférieur à 100, ont droit d'office à un mandat au sein du Comité. Toutes les décisions seront prises à la majorité simple des mandats attribués aux associations présentent lors du vote.

Art. 13. Le Comité ne peut siéger valablement que si la majorité des associations affiliées est représentée et les décisions ne sont valables que lorsqu'elles sont prises à la majorité simple des mandats attribués aux associations présentent lors du vote.

Le Comité se réunit autant de fois que les affaires de l'A.P.F.P. l'exigent. Il ne peut être pris de décisions sur des objets à l'ordre du jour portés d'avance à la connaissance des membres. Les convocations individuelles doivent être envoyées en temps utiles.

Art. 14. Le Comité décide de l'action de l'A.P.F.P. conformément au programme d'action. Des experts peuvent assister aux réunions. Les décisions sont prises par la majorité simple des mandats attribués aux associations présentent lors du vote.

Art. 15. Le Comité élit parmi ses membres pour un terme de 5 ans, le Président, le Secrétaire Général, les 3 Vice-présidents, le Secrétaire et le Trésorier. Les charges sont réparties par vote secret des membres du Comité par la majorité simple des mandats attribués aux associations présentent lors du vote.

Art. 16. Chaque membre du Comité peut poser sa candidature au poste de Président ou de Secrétaire Générale. Ils sont élus par la majorité simple des mandats attribués aux associations présentent lors du vote et pour une période de 5 ans. Les candidatures doivent parvenir au Président de la Commission de révision et électorale au moins 5 jours avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle auront lieu les élections.

Art. 17. Le Président représente l'A.P.F.P. et il dirige les travaux d'un commun accord avec le Secrétaire Général. Il fixe l'ordre du jour ainsi que la date et le lieu des réunions du Comité. Lors des réunions il dirige les débats. Egalement il assure la coordination des charges et travaux à répartir entre les membres du Comité. En cas d'empêchement, le Président est remplacé par un Vice-Président ou par le Secrétaire Général, ou par le Secrétaire ou par le Trésorier.

Art. 18. Le Secrétaire Général est chargé spécialement de la rédaction des documents de l'A.P.F.P. ainsi que des publications de ceux-ci. Il est chargé en outre de la correspondance courante, de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Comité et de la Conférence des Comités, de même que de l'expédition des convocations. En cas d'empêchement, le Secrétaire Général est remplacé par le Secrétaire.

Art. 19. Le Secrétaire est chargé notamment d'assister le Secrétaire Général et de le remplacer en cas d'empêchement.

Art. 20. Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de la tenue des livres de la comptabilité, de l'établissement et du contrôle des listes d'affiliation, du recouvrement de toutes autres créances éventuelles et du règlement des comptes de l'organisation. A la fin de chaque exercice, le Trésorier présentera au Comité les comptes financiers de l'année. Le Comité, après avoir saisi la Commission de révision pour vérification approuvera ces comptes. En cas d'empêchement, le Trésorier est remplacé par un membre du Comité désigné par le Président.

Chapitre VIII. La Commission de révision et électorale

Art. 21. En vue du contrôle de la gestion de la fortune de l'A.P.F.P. et de son administration en général, une commission de révision de 3 membres au moins dont un Président est nommée chaque année par le comité. Les membres de la commission de révision ne peuvent pas faire partie du comité.

Art. 22. En période électorale, la commission de révision se constituera en commission électorale.

Toutes les élections qui auront lieu au cours d'une année, devront se faire sous la surveillance de la commission de révision et électorale instituée pour cette année.

La candidature d'un membre de la commission de révision et électorale à un poste du comité, entraîne de plein droit la démission comme membre de cette commission. Le membre démissionnaire doit être remplacé par le comité.

Art. 23. Les intérêts de l'A.P.F.P. sont défendus au comité fédéral de la CGFP par des délégués du comité de l'A.P.F.P. Le nombre des délégués est fixé par l'article 11 des statuts de la CCFP. Les délégués peuvent se faire représenter par des suppléants. Ils sont élus d'après les dispositions de l'article 25 pour une période de 5 ans. Si l'A.P.F.P. a droit à 3 membres au comité fédéral, le délégué devient membre du comité exécutif de la CGFP. Les délégués de l'A.P.F.P. doivent informer par écrit le comité des problèmes à l'ordre du jour du comité fédéral.

Chapitre IX. Elections des délégués de l'A.P.F.P.

Art. 24. La désignation des représentants, effectifs et suppléants de l'A.P.F.P. au comité fédéral de la CGFP, à la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, à la délégation de la Caisse de Maladie ou tout autre organisme officiel au sein duquel l'A.P.F.P. a le droit d'être représentée, sera la tâche du comité. Les délégués doivent informer par écrit le Comité des problèmes à l'ordre du jour

Art. 25. Le comité de l'A.P.F.P. désigne parmi ses membres les candidats pour les élections au comité fédéral de la CGFP, à la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, à la délégation de la Caisse de Maladie ou à tout autre organisme officiel. En cas de désaccord, des élections par vote secret à la majorité simple auront lieu lors de la prochaine réunion

Chapitre X. Indemnités

Art. 26. Une indemnité peut être accordée par le comité au Président, au Secrétaire Général, au Secrétaire et au Trésorier, ainsi qu'à tout membre de l'A.P.F.P. et toute personne étrangère qui aurait exécuté des travaux extraordinaires pour le compte de l'A.P.F.P. Les indemnités sont fixées à la fin de l'année par le comité.

Chapitre XI. Modifications des statuts

Art. 27. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'A.P.F.P. s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 28. La réunion qui prononcerait la dissolution réglerait en même temps le mode de liquidation.

Les statuts de l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, tels qu'ils ont été modifié par la suite, et publiés au Mémorial C, n° 278 du 20 juin 1995, sont abrogés et remplacés par les présents.

Ainsi délibéré en assemblée générale ordinaire, le 17 mars 1998, à Mersch

Signatures des délégués des associations constituantes tous de nationalité luxembourgeoise:

L'ASSOCIATION DES AGENTS TECHNIQUE

E. Dolisy

L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE L'HOPITAL NEUROPSYCHIATRIQUE DE L'ETAT

J.-P. Schaltz

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CANTONNIERS DE L'ETAT

G. Back

L'ASSOCIATION DES AGENTS TECHNIQUES DES P&T

N. Schmit

LETZEBUERGER DOUANE'S GEWERSCHAFT

A. Friden

L'ASSOCIATION DES PROFESSIONS DE LA SANTE DU CENTRE DU RHAM

M.-P. Paradisi

L'ASSOCIATION DU PERSONNEL TECHNIQUE ET EDUCATIF DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

G. Schons

L'ASSOCIATION DES CONCIERGES GARCONS DE BUREAU ET DE SALLE AUPRES DE L'ETAT

R. Baron

L'ASSOCIATION DES HUISSIERS DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

R. Mamer

L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE GARDE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

M. Hurt

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CHAINEURS DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

C. Wurth

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1998, vol. 506, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18142/000/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1998.

3 N 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Luc Langlais, directeur commercial, demeurant à F-95160 Montmorency, 2, allée Paul Verlaine (France);

2.- Monsieur Jacques Sendron, responsable commercial, demeurant à F-91180 Saint Germain Les Arpajon, 5, rue Palmyre Pergod (France);

3.- Monsieur Robert Bensi, agent commercial, demeurant à F-57180 Terville, 193, rue de Verdun (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de 3 N 3.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation de produits pour le bricolage, jardin, décoration, aménagements intérieurs et extérieurs de la maison et distribution de tous produits pour une clientèle particulière et professionnelle en extension d'activité.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à six cent soixante mille francs luxembourgeois (660.000,- LUF) représenté par six cent soixante (660) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence ce jourd'hui et finira le 31 décembre 1998.

Souscription - Libération

Les six cent soixante (660) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean Luc Langlais, directeur commercial, demeurant à F-95160 Montmorency, 2, allée Paul Verlainne (France), six cent cinquante-huit parts sociales	658
2.- Monsieur Jacques Sendron, responsable commercial, demeurant à F-91180 Saint Germain Les Arpajon, 5, rue Palmyre Pergod (France), une part sociale	1
3.- Monsieur Robert Bensi, agent commercial, demeurant à F-57180 Terville, 193, rue de Verdun (France), une part sociale	1
Total: six cent soixante parts sociales	660

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement comme suit:

- les six cent cinquante-huit (658) parts sociales souscrites par Monsieur Jean Luc Langlais moyennant apport d'une voiture automobile marque Renault, type Scenic RT DTI, couleur Lazuli 408, châssis VF1JAON0517571325, immatriculation EA-S488 (D);

cet apport évalué de l'accord des associés à six cent cinquante-huit mille francs luxembourgeois (658.000,- LUF);

- les deux (2) parts sociales souscrites par Monsieur Jacques Sendron et Robert Bensi ont été libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de deux mille francs luxembourgeois (2.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000.
 2.- Est nommé gérant de la société:
 Monsieur Robert Bensi, préqualifié.
 La société est engagée par la signature individuelle du gérant.
 Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.
 Signé: J. L. Langlais, J. Sendron, R. Bensi, J. Seckler.
 Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 1998, vol. 503, fol. 14, case 12. – Reçu 6.600 francs.
 Le Receveur (signé): G. Schlink.
 Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 6 mai 1998. J. Seckler.
 (18144/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1998.

BIOAGING SCIENTIFIC GROUP (B.S.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ROSEVARA LIMITED, société de droit irlandais avec siège social à Dublin (Irlande), ici représentée par Madame M.-Rose Dock, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 17 avril 1998,
 - 2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (Irlande), ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 17 avril 1998,
- Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOAGING SCIENTIFIC GROUP (B.S.G.) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le douze du mois de septembre à seize heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Schmit, comptable, demeurant à Kehlen (Luxembourg).
 - b) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg);
 - c) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg;
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Dock, A. Swetenham, A Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1998, vol. 107S, fol. 37, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

A. Schwachtgen.

(18146/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1998.

CAMOSC CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Fernand Caze, skipper, demeurant à F-83990 Saint-Tropez, chemin du Pinet, ici représenté par Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration annexée aux présentes;

2) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre I^{er}: Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination:

CAMOSC CHARTER S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II: Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, toutes de même catégorie

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Transmission et cession des actions. Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayant droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Droits attachés à chaque action. Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Chapitre III: Conseil d'Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-Vis de tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rémunération des administrateurs. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges généraux.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV: Assemblée Générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le premier mardi du mois de novembre à 10.00 heures et pour la première fois en 1999. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, vote. Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1998.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI: Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII: Lois applicables

Art. 25. Lois applicables. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Fernand Caze, préqualifié, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 25 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés au fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Jean-Fernand Caze, skipper, demeurant à F-83990 Saint Tropez; et
- 3) Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés, Monsieur Pascal Wiscour-Contier, ici présent et Messieurs Jean-Fernand Caze et Daniel Coheur, ici représentés par Monsieur Pascal Wiscour-Contier, prénommé, aux termes de deux procurations ci-annexées se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier préqualifié, «administrateur délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de trois administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Wiscour-Contier, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 1998, vol. 840, fol. 68, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 1998.

F. Kessler.

(18147/219/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1998.

ROMPIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue N. Martha.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme CROMWELL HOLDINGS S.A., avec siège à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange.
- 2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières (SOPARFI), qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de ROMPIRE HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme holding CROMWELL HOLDINGS S.A., préqualifiée	1.249 actions
2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié	1 action
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chaque administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marc-Hubert Tripet, ingénieur demeurant à CH-1206 Genève (Suisse), 4, avenue de Calas,
 - b) Monsieur David Cocksedge, consultant demeurant à La Corderie, La Carrefour Isle of Sark, Via Guernsey GB-Channel Islands GY9 OSB,
 - c) Monsieur Jesse Hester, consultant, demeurant à La Peigneurie Isle of Sark, Via Guernsey GB-Channel Islands GY9 OSB;
- 3.- est appelée aux fonctions de commissaire:
La société FIRI TREUHAND G.mb.H., avec siège à CH-6304 Zug, Chamerstrasse 30;
- 4.- est nommé administrateur-délégué, Monsieur Marc-Hubert Tripet, ingénieur, demeurant au 4, avenue Calas, CH-1206 Genève;
- 5.- le siège social de la société est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1998, vol. 840, fol. 67, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 mai 1998.

G. d'Huart.

(18162/207/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1998.